

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Mars 2014

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Informations
- ◆ Communication diverses et des décisions prises en application de l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ◆ **Présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy « Au Cœur des Territoires ».**
- ◆ **Présentation du rapport d'activité 2013 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy « Développement Durable » .**

◆ Affaires délibératives :

- ◆ **25/14 – Résiliation du Bail Commercial avec Eurofins IPL EST.**
- ◆ **26/14 – Admissions en Non Valeur.**
- ◆ **27/14 – Marché d'assurances – lancement de la consultation.**
- ◆ **28/14 – Marché d'assurances – Lot N°4 Flotte Automobile – Lot N°7 risques statutaires – avenants de régularisation.**
- ◆ **29/14 – Liste des Marchés Publics conclus en 2013 par la Ville de Maxéville.**
- ◆ **30/14 – Bilan annuel 2013 des garanties, subventions et avantages en nature accordés par la Ville de Maxéville.**
- ◆ **31/14 – Plan Local pour l'insertion et l'emploi (P.L.I.E.) du Grand Nancy et du Lunévillois – Protocole d'accord Territorial Pluriannuel Période 2014 à 2018.**
- ◆ **32/14 – Marché de service à bons de Commande fournitures de repas et de goûters lancement de la consultation.**
- ◆ **33/14 – Développement du partenariat culturel entre la Ville de Maxéville et le théâtre de la Manufacture, le cirque gones et Matéria Prima.**
- ◆ **34/14 – Vente de l'Unité Foncière Bâtie appartenant à la Ville de Maxéville 97 avenue de Metz.**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2008 et du 09 Juin 2008, lui conférant délégation de certaines affaires prévues par l'art. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la ville de Maxéville informe les membres du Conseil Municipal qu'il a :

- renoncé à exercer son droit de préemption sur les DIA présentées par :

- Maître METZ-NOBLAT Catherine, pour l'immeuble cadastré AB 261-389, enregistrement 14N005.
- Maître BELLAIRE Hervé, pour l'immeuble cadastré AK 348-349, enregistrement 14N0006.
- Maître RUAS Stéphane, pour l'immeuble cadastré AC 505, enregistrement 14N0007.

- décidé :

- D'accepter le tarif proposé pour les activités des jeunes Maxévillois durant la période des vacances d'hiver 2014.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC EUROFINS IPL EST

Vu la délibération du 7 mars 2005 relative à la signature du bail entre la commune de MAXEVILLE et la société "IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT", dénommée par la suite "IPL SANTE ENVIRONNEMENT" et actuellement dénommée "EUROFINS IPL EST", des locaux situés dans un immeuble sis Rue Lucien Cuénot 54320 MAXEVILLE, cadastré Section AP n°15,

Vu l'avenant n°1 du 15 mars 2007 relatif à la location de surfaces complémentaires et à la durée du bail,

Vu l'avenant n°2 du 21 décembre 2007 relatif aux parkings extérieurs,

Vu l'avenant n°3 du 15 mars 2008 relatif aux obligations d'assurance des risques locatifs,

Vu le projet d'avenant n°4 délibéré par le conseil municipal en date du 25 mars 2013 relatif à la répartition des charges et travaux entre bailleur et preneur,

Rapporteur : Mireille GAZIN

Exposé des motifs :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juillet 2005, la commune de MAXEVILLE a donné à bail commercial à la société "IRH GENIE DE L'ENVIRONNEMENT", dénommée par la suite "IPL SANTE

.../...

ENVIRONNEMENT" et actuellement dénommée "EUROFINS IPL EST", des locaux situés dans un immeuble sis Rue Lucien Cuénot 54320 MAXEVILLE, cadastré Section AP n°15. Le surplus des locaux a été donné à bail commercial à la société " REALISATIONS MICROELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES", aujourd'hui dénommée ADISTA aux termes d'un acte sous seing privé du 4 février 2008.

Des difficultés étant apparues tant dans la répartition entre les deux locataires des charges relatives aux consommations des fluides et énergies, que dans la répartition entre le bailleur et les locataires des travaux d'entretien et de réparation des installations techniques, la mairie de Maxéville et les sociétés ADISTA et EUROFINS IPL EST ont convenu de modifier la répartition des consommations, charges et travaux telle que prévue initialement dans les baux respectifs de chacun des locataires et ont mandaté le bureau d'études LOUVET à NANCY afin d'effectuer une analyse de l'augmentation des consommations énergétiques dans le bâtiment ainsi qu'une évaluation des installations.

Par suite du rapport rendu par le bureau d'études LOUVET, la Commune de Maxéville et les sociétés ADISTA et EUROFINS IPL EST ont convenu d'une prise en charge en direct par les locataires des consommations des énergies et fluides et de la maintenance des équipements et installations techniques se situant dans le bâtiment.

Pour ce faire, chacun des locataires a régularisé un contrat de maintenance d'une durée de cinq (5) ans avec la société COFELY, prenant effet au 1^{er} avril 2012 et comprenant trois prestations :

- prestation P1 : fourniture et gestion de l'énergie,
- prestation P2 : conduite, surveillance, réglage, contrôle et entretien courant des installations,
- prestation P3 : contrat de garantie totale comprenant gros entretien, réparation et renouvellement des matériels indiqués au contrat.

Les consommations sont réglées directement par EUROFINS IPL EST à la société COFELY, au titre de la prestation P1.

Parallèlement, la commune de Maxéville a réalisé des travaux de rénovation des productions du bâtiment Cuénot qui s'inscrivent dans le cadre d'une saine gestion de maintenance du patrimoine immobilier visant à en assurer la pérennité.

Aussi, d'un commun accord, il avait été convenu de modifier la répartition des charges et travaux entre la commune de Maxéville et les deux locataires, ADISTA et EUROFINS IPL EST.

Un nouvel avenant au bail (délibéré par conseil municipal du 25 mars 2013) formalisant cette répartition des charges et travaux entre bailleur et preneur, a été présenté à ces derniers. A ce jour, seul Adista l'a officialisé en date du 10 juillet 2013.

EUROFINS IPL EST a quant à lui proposé de résilier amiablement le bail signé le 11 juillet 2005, ainsi que les avenants subséquents, et ce, en vue d'établir et de signer un nouveau bail commercial (conformément au statut légal des baux commerciaux institués par les articles L. 145-1 et suivants et R. 145-1 et suivants du Code de Commerce), pour une durée de 9 ans, résiliable à chaque période triennale, et prenant effet rétroactivement au 1^{er} avril 2012.

La Ville de Maxéville en a accepté le principe sous réserve :

- De reprendre tout particulièrement la répartition des charges et travaux entre bailleur et preneur, prévue par le projet d'avenant n°4 au bail initial de 2005,
- De ne pas résilier le bail à l'initiative du preneur avant début 2019 (échéance correspondante à la durée incompressible fixée dans l'avenant n°1 au bail initial de 2005), pour un motif autre que celui de se porter acquéreur de l'immeuble loué.

EUROFINS IPL EST indique dans ce sens se porter potentiellement acquéreur de l'immeuble loué au cours du présent bail commercial ou au cours de son renouvellement.

Projet du nouveau bail commercial est joint à la délibération pour parfaite information.

Décision :

Après avis favorable de la commission des Finances, du personnel, de l'administration générale, de la sécurité et du patrimoine, il vous est proposé :

- D'approuver la résiliation amiable du bail signé le 11 juillet 2005 avec EUROFINS IPL EST ainsi que les avenants subséquents et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte formalisant cette résiliation,
- De prendre acte qu'un nouveau bail commercial sera signé avec EUROFINS IPL EST prenant effet rétroactivement au 1^{er} avril 2012.

**VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE
07 Abstentions**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Mireille GAZIN

Exposé des motifs :

Conformément au jugement du Tribunal d'Instance de Nancy en date du 21 août 2013 prononçant la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant de plein droit l'effacement de toutes les dettes nées avant le jugement, il est demandé d'admettre en non valeur le montant de la dette en principal du budget ville, soit la somme de 302,45 €. Cette somme correspond à des impayés cantines et fréquentations des services péri et extra-scolaires.

Décision :

Après avis favorable de la commission de l'Administration Générale, des Finances, du Personnel, de la Sécurité et du Patrimoine, il vous est demandé d'admettre en non valeur la somme totale de 302,45 € au compte 6542 « créances éteintes » au budget de la commune.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

27/2014

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MARCHE D'ASSURANCES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Vu le Code des Marchés publics et plus particulièrement les articles 33, 57, 58 et 59 relatifs à la procédure de consultation d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération du 14 juin 2010 relative aux délégations du Maire de certaines affaires prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'Article L2122-21-1 qui dispose que lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Rapporteur : Mireille GAZIN

Exposé des motifs :

Les marchés d'assurances arrivent à échéance en date du 31 décembre 2014 et il est donc nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle consultation.

L'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises sera préparé par la société CAP SERVICE PUBLIC avec laquelle un contrat d'assistance pour la passation et le suivi des contrats

.../...

d'assurances et des sinistres a été signé en date du 21 janvier 2009 (cession du contrat par RISK PARTENAIRES à CAP SERVICE PUBLIC par avenant au 1^{er} janvier 2013) pour un montant s'élevant à 2.000,00 € HT pour une année.

Ce marché, prévu pour une durée de 5 ans, comprend les 7 lots suivants et prendra effet au 1^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2019 :

- lot 1 : assurance « responsabilité civile et risques annexes de la commune »
- lot 2 : assurance « responsabilité civile et protection juridique des agents »
- lot 3 : assurance de la « protection juridique de la commune »
- lot 4 : assurance de la « flotte automobile et risques annexes »
- lot 5 : assurance « dommages aux biens et risques annexes de la commune »
- lot 6 : assurance « mortalité chevaux »
- lot 7 : assurance « risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL »

L'estimation approximative pour la couverture de ces risques est de 460.000 € TTC pour une année.

Décision :

Après avis favorable de la commission des Finances, du Personnel, de l'Administration Générale, de la Sécurité et du Patrimoine, et au vu de la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché, il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux marchés à intervenir (l'appel d'offres et, le cas échéant le marché négocié qui pourrait intervenir à la suite de l'appel d'offres si ce dernier était infructueux).

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

28/2014

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

MARCHE D'ASSURANCES - LOT N° 4 FLOTTE AUTOMOBILE – LOT N° 7 RISQUES STATUTAIRES - AVENANTS DE REGULARISATION

Rapporteur : Mireille GAZIN

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 14 juin 2010 relative aux délégations du Maire de certaines affaires prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,

Exposé des motifs :

LOT N° 4 – FLOTTE AUTOMOBILE

Dans le cadre du lot 4 « Flotte automobile » du marché d'assurance conclu à compter du 1^{er} janvier 2010 avec la compagnie AXA par le biais de la société de courtage « Rabner Assurances » pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, plusieurs mouvements ont eu lieu dans le courant de l'année 2013, à savoir :

.../...

- ajout du véhicule suivant : Manitou immatriculé CY-822-WN à compter du 11 septembre 2013 pour une cotisation annuelle de 411,65 €

- assurances temporaires :

- Aller-retour carnaval Ramstein Miesenbach avec un Tracteur ford 7104RB55, pour la période du 11 au 15 février 2013, pour un montant de 3,81 € TTC,
- Aller-retour séjour Espagne jeunes de Maxéville, pour la période du 2 au 15 août 2013, pour un montant de 27,41 € TTC.

LOT N° 7 – RISQUES STATUTAIRES du personnel affilié à la CNRACL

Dans le cadre du lot 7 « Risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL » conclu à compter du 1^{er} janvier 2010 avec la compagnie AXA par le biais de la société de courtage « Rabner Assurances » pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, la cotisation annuelle au 1^{er} janvier 2014 est passée de 6,93 % à 7,62 %. Cette cotisation est fixée annuellement en fonction de l'évolution des résultats liés à ce contrat.

Décision :

Après avis favorable de la commission des finances, du personnel, de l'administration générale, de la sécurité et du patrimoine, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif au lot n° 4 « Flotte automobile ».

En ce qui concerne l'avenant au lot n° 7 « Risques statutaires », considérant la nécessité de régulariser cette évolution du taux de cotisation annuel, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

29/2014

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2013 PAR LA VILLE DE MAXEVILLE

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé des motifs :

Le pouvoir adjudicateur est tenu de publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés à partir de 4.000 € HT attribués en 2013 est annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui en a été faite.

MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX				
DATE	OBJET	MONTANT € HT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
4 000 à 19 999,99 € HT				
10/06/2013	Rénovation des productions bâtiment Cuénot	13 000,00 €	T.S.I. Sous traitant COFELY	88 150
19/07/2013	Remplacement alarme anti intrusion au CS Marie Marvingt	5 623,25 €	A.T.E.	54 500
24/07/2013	Aménagement cuisine école Moselly	7 026,00 €	LMH	54 380
26/07/2013	Renforcement du plancher de l'écurie de la Dame	3 472,10 €	EIFFAGE CONSTRUCTION	54 320
27/07/2013	Rénovation des productions bâtiment Cuénot	7 200,00 €	Entreprise MENELEC sous traitant COFELY	54 170
10/08/2013	Rénovation des 6 salle de classe GS J. Romains lot 1 plâtrerie-faux plafond	16 227,56 €	BARROIS SARL	55 200
11/08/2013	Rénovation des 6 salle de classe GS J. Romains lot 3 peintures faïences	13 940,41 €	EVARD RENOV	54 140
16/09/2013	Renforcement du plancher de l'écurie de la Dame	4 450,00 €	FERALU : sous traitant d'Eiffage	88 500
20 000 à 89 999,99 € HT				
01/02/2013	Fourniture et pose plaques de rues et potelets, 2 ^{nde} reconduction	MINI : 10 033 € MAXI : 33 445 €	SIGNATURE SAS	64 122
22/03/2013	Rénovation des 6 salle de classe GS J. Romains lot 2 menuiseries bois	46 586,70 €	MENUISERIE VISINE	54 410
26/07/2013	Revêtement de sol en résine Salle des fêtes lot 8	20 479,23 €	GEO RESINE sous traitant EMPX	57 510
02/08/2013	Travaux VMC à l'HDV et de chauffage école Jules Romains	64 161,84 €	COFELY SERVICES	54 712
10/08/2013	Rénovation des 6 salle de classe GS J. Romains lot 4 électricité	43 502,70 €	A.T.E.	54 500
22/11/2013	Remplacement des vitres dans les bâtiments communaux	MINI : 5 852,84 € MAXI : 29 264,21 €	MENUISERIE VIBRAC	54 320
12/12/2013	Travaux de pierre de taille et de maçonnerie sur HDV, EM AV, CMS	20 603,60 €	France LANORD et BICHATON	54183
90 000 à 4 999 999,99 € HT				
08/04/2013	Rénovation des productions du bâtiment Cuénot (marché de base+option+avenant)	441 907,60 €	COFELY SERVICES	54 712
5 000 000 € HT et plus (MARCHES FORMALISES)				
NEANT				

MARCHES RELATIFS AUX FOURNITURES				
DATE	OBJET	MONTANT € HT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
4 000 à 19 999,99 € HT (MAPA)				
07/02/2013	fourniture du mobilier pour la nouvelle salle des fêtes	19 305,50 €	Morgan OMC	67 207
12/08/2013	Consommables informatiques	Mini : 2000 € Maxi : 8000 €	EUROPA SAS	95 190
12/08/2013	Fournitures de bureau	Mini : 2500 € Maxi : 5000 €	SM BUREAU	57 201
19/08/2013	Fournitures d'accessoires pour illuminations (lot 1 ampoules led = 3623,50 + lot 2 cordons lumineux = 1490,62)	5 114,12 €	GROUPE LEBLANC	72 027
20 000 à 89 999,99 € HT (MAPA)				
31/01/2013	Fournitures de petits matériels et outillages électricité, 2 ^{nde} reconduction	Mini : 8 361 € Maxi : 45 987 €	CGED	54 180
14/03/2013	Fournitures de petits matériels et outillages de plomberie, sanitaire et chauffage, 2 ^{nde} reconduction	MINI: 8.361 € MAXI : 25.084 €	LONGO - DUPONT EST	54 320
25/04/2013	Fournitures papiers peints, peintures et revêtements de sols, 2 ^{ème} reconduction	MINI : 8 361,20 € MAXI : 33 445 €	SOPALOR	54 272
23/05/2013	Fournitures d'équipement de cuisine d'une salle des fêtes	29 876,34 €	KUTHE SAS	57 063
26/07/2013	fourniture chariot élévateur	25 000,00 €	SOMATEC	88 501
29/08/2013	Fournitures scolaires	Mini : 17 000 € Maxi : 22 000€	SM BUREAU SAS	57 201
19/10/2013	Fournitures produits entretien - 3° et dernière reconduction	Mini : 12 541,06 € Maxi : 41 806,02 €	LEGOFF	57 133
90 000 à 199 999,99 € HT (MAPA)				
NEANT				
200 000 € HT et plus (MARCHES FORMALISES)				
NEANT				

MARCHES RELATIFS AUX SERVICES				
DATE	OBJET	MONTANT € HT	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
4 000 à 19 999,99 € HT (MAPA)				
01/01/2013	3° et dernière reconduction maintenance des systèmes d'alarme dans bâtiments communaux	7 040,14 €	AB SECURITE	54630
01/01/2013	Rondes et interventions, 3 ^{ème} reconduction	5 560,20 €	AMC PROTECTION	54 110
01/01/2013	Maintenance des systèmes d'alarme dans les bâtiments communaux, 3 ^{ème} reconduction	7 603,35 €	AB SECURITE	54 630
18/01/2013	Maintenance des aires de jeux (reconduction tacite)	6 400 €	ISS ESPACES VERTS	54 840
16/04/2013	Mission MOE rénovation de 6 classes et sols du Groupe Scolaire Jules Romains	10 893 €	B2H	54 000
28/05/2013	Prestations spectacles pyrotechnies	9 000 €	JSE	54 510
04/07/2013	Mission maîtrise d'œuvre rénovation du complexe sportif Marie Marvingt	5 240 €	NEODOMUS	55 140
17/07/2013	Maintenance des toitures terrasses, 1 ^{ère} reconduction Tacite	7 656,76 €	ISS ESPACES VERTS	54 840
19/07/2013	Mission MOE travaux toiture et combles HDV	9 210 € (tranche ferme)	A3D ARCHI	54 520
24/07/2013	Conception, réalisation et impression du bulletin municipal - LOT 2	Maxi : 18 000 €	COLIN FRERES	54 320
01/09/2013	LOT N°2 : GOUTERS Fourniture de repas destinés aux enfants des écoles et accueils de loisirs sans hébergement de Maxéville	Mini : 13.000€ Maxi : 18.200€	API Restauration	54 320
01/10/2013	3ème reconduction "AMO pour le suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux"	4 515,05 €	H.T.C.	54 006
10/11/2013	2ème reconduction des vérifications réglementaires périodiques dans les ERP : lot n° 2 aires de jeux	Mini : 836,12 € Maxi : 6 688,96 €	VERITAS	54 600
22/11/2013	Maintenance des moyens de secours contre incendie : extincteurs, R.I.A et trappes de désenfumage	Mini : 4 180,60 € Maxi : 12 541,81 €	L.S.I.	54 210
20 000 à 89 999,99 € HT (MAPA)				
12/04/2013	Entretien des espaces verts et des terrains de sports	MINI : 53 992,57 € MAXI : 56 602,57 €	ISS Espaces Verts	54 840
03/07/2013	Pose dépose des motifs d'illuminations et mise à disposition nacelle et chauffeurs-monteur pour utilisations diverses 1er reconduction tacite	MINI : 50.000 € MAXI : 62.710 €	EIM	54 320
23/07/2013	Fourniture installation et maintenance logiciel de gestion des activités péri et extra scolaires	5 934,40 €	AGORA PLUS	75 013
24/07/2013	Conception, réalisation et impression du bulletin municipal - LOT 1	maxi : 42 000 €	TRAIT D'UNION	54 000

01/09/2013	Transport en autocar des Maxévillois	MINI : 29 264 € MAXI : 45 986 €	KEOLIS	54 136
09/10/2013	2ème reconduction des vérifications réglementaires périodiques dans les ERP : lot n° 1 E.R.P.	Mini : 10 033,44 € Maxi : 33 444,82 €	DEKRA INSPECTION	54 520
90 000 à 199 999,99 € HT (MAPA)				

01/09/2013	LOT N°1 : REPAS Fourniture de repas destinés aux enfants des écoles et accueils de loisirs sans hébergement de Maxéville	Mini : 93.900€ Maxi : 140.850€	API Restauration	54 320
200 000 € HT et plus (MARCHES FORMALISES)				
01/01/2013	Groupement de commandes CUGN, Services de télécommunications électroniques, lot n° 1 téléphonie fixe	Sans MINI Ni MAXI	SFR BUSINESS TEAM	92 190
01/01/2013	Groupement de commandes CUGN, Services de télécommunications électroniques, lot n° 2 téléphonie fixe, lignes fortement sécurisées du SAMU, abonnements	Sans MINI Ni MAXI	FRANCE TELECOM / ORANGE BUSINESS SERVICES	57 037
01/01/2013	Groupement de commandes CUGN, Services de télécommunications électroniques, lot n° 3 téléphonie mobile	Sans MINI Ni MAXI	ORANGE FRANCE	94 745
01/01/2013	Groupement de commandes CUGN, Services de télécommunications électroniques, lot n° 5 réseaux VPN IP, accès internet	Sans MINI Ni MAXI	RMI	54 320
09/07/2013	Lot 1 : Fourniture de logiciels en mode hébergé, 1ère reconduction	SANS MINI NI MAXI	RMI	54 320
09/07/2013	Lot 2 : Réseaux d'accès informatiques, 1ère reconduction	SANS MINI NI MAXI	RMI	54 320
09/07/2013	Lot 3 : Fourniture et maintenance des postes informatiques, 1ère reconduction	SANS MINI NI MAXI	RMI	54 320
01/09/2013	Gestion des temps péri et extrascolaire	576 400,00 €	UFCV	54 000

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabout.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**BILAN ANNUEL 2013 DES GARANTIES, SUBVENTIONS ET AVANTAGES EN NATURE
 ACCORDES PAR LA VILLE DE MAXEVILLE**

Rapporteur : Mireille GAZIN

Vu le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique,

Exposé des motifs :

Conformément au décret n° 2006-887, la personne publique est tenue de publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des subventions versées ou consenties sous formes d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature l'année précédente.

La liste des garanties et subventions accordés en 2013 par la Ville de Maxéville est annexée à la présente délibération.

La liste avantages en nature accordée en 2013 par la Ville de Maxéville est détaillée ci-dessous.

.../...

LISTE DES AVANTAGES EN NATURE 2013

ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX		DIVERS		ESTIMATION TOTALE
NANCY VOLLEY MAXEVILLE JARVILLE 43, rue du Sergent Blandan 54000 NANCY	CS Marvingt gymnase 630 heures entraînements	19 194 €	prestation cheerleading	1 000€	27 363 €
	CS Marvingt matches (13h par match samedi + 6h par match ouverture de nuit + ouverture le dimanche (79h)	5 918 €			
	Léo Lagrange (1h30 hebdo)	1 251€			
A.M.C 63, rue de Lorraine 54320 MAXEVILLE	Salle du parc 2 fois	249 €	Bons d'achat pour vins d'honneur du 08/05 et du 11/11 – 264€		513 €
	Salle de la Justice	Gratuite/réunions			
ASSOCIATION MAX MEETING 14 rue du 15/09/1944 54320 MAXEVILLE			Remise de coupes pour manifestation		48 €
MAXEVILLE FOOTBALL CLUB CS Léo Lagrange 16, rue de l'Orne 54320 MAXEVILLE	Léo Lagrange gymnase (4h30 hebdo)	3 753€	Traçage	2000€	101 180 €
	Local foot	2 448 €	Achats matériels (fliets)	930 €	
	Stade Darnys (32h hebdo), Club House	39 011 €	Mise à disposition véhicule pour manifestations, de matériels (tables, sono, stands...)		
	matches stade Darnys – 40 week-end (samedi 6h - dimanche 10h)	19 506€	Entretien terrains Léo Lagrange et Darnys : 33 532€		
	Salle Imouzzer	Gratuite/ 2 fois /an			

ASSOCIATION SPORTIVE MAXEVILLE HANDBALL 11, rue Solvay 54320 MAXEVILLE	CS Marvingt (11h hebdo + matchs 190h)	15 085 €	Photocopies		23 922 €
	salle de musculation Léo Lagrange (6h hebdo)	8 837€			
ARCHE DE NOEL/ARBRE DE NOE BP 76 - 54601 VILLERS LES NANCY Cedex	Salle du parc 2 fois /an (brocante) + local 8 Aulnes (en lien avec OPH - pas de frais supporté par VDM)	249 €	Prêt de véhicules et matériel pour manifestations		249 €
CLUB AQUARIOPHILE DU CLB 6 rue de la Chiers	Local 3 Terroin (100 %)	3 672€	Mise à disposition de tables, chaises, et de nettoyage ; eau (bourse aux poissons)	2 000 €	6 473 €
	Manifestations au CILM et CS LL	Gratuite/ 1 fois /an 1 fois	Mise à disposition d'agents (53h Mercredi au dimanche – bourse aux poissons)	801 €	
COS DU PERSONNEL Mairie de Maxéville	Salle du parc (2 fois par an)	249 €	Friteuse - barbecue - tables - bancs - sono (vide- greniers + loto		249 €
	CS M.Marvingt : gymnase ou salle	Gratuite/ 1 fois /an			
Amicale du personnel du centre pénitencier Nancy- Maxéville 300 rue de l'Abbé Haltebourg 54 000 NANCY	Stade Darnys (4h mensuelles)	1 355 €			1 355 €
CYCLO LOISIRS MAXEVILLE CS Léo Lagrange - rue de l'Orne	CS Léo Lagrange salle de musculation (1h hebdo)	335 €			355 €
KICK BOXING CLUB DE MAXEVILLE 17, avenue de la Meurthe 54320 MAXEVILLE	CS M.Marvingt et L.Lagrange : salle polyvalente (4h hebdo)	3 328 €			4 053€
	GALA (samedi – dimanche) 24 h * 2 gardiens	725€			

COMITE DE JUMELAGE Mairie de Maxéville 14, rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE	Salle CMS Salle Imouzzer	Gratuite /Réunions Gratuite	MAD matériel pour assemblée générale : sono Friandises pour carnaval de Ramstein	
ESAF 15, rue de la Seille 54320 MAXEVILLE			Photocopies	
France ALLEMAGNE LANGUE ET CULTURE	Ecole des Cailles	12 000 €	Prêt de matériel, tables bancs , installations de podium et mise à disposition d'agents pour manifestations 2 fois/an	12 905 €
	Salle du parc	124€		
	CS M.Marvingt (dojo 1h hebdo)	781 €		
FLAM MAXEVILLOISE 12, rue du Rabodeau 54320 MAXEVILLE	Salle du parc 1 fois/an	124 €	Fêtes des fanfares : location podium + gardens MAD matériels (tables - bancs - barbecues - friteuses - sono) coupes (96€)	7 564 €
	5 rue gal Leclerc	7 344 €		
JEUNES ET CITE - IMAGINE 78, Boulevard Foch 54520 LAXOU	Local permanent - 5 rue gal Leclerc	7 344 €	Mise à disposition de matériels	23 563 €
	MAXNET : 100% "imagine" (moitié du bâtiment) 90 m2	4 896 €		
	INFOSEL - 8 bis rue 15 sept	6 000 €		
	Maison Dupuis (1er étage) pour stockage Infosel	1200 €		
	1 Local maison de la Crusnes	2 448 €		
	CS M.Marvingt gymnase janvier- juin (2,5h hebdo)	1 675 €		
LA BOULE DU MADON 6, rue de la Chiers 54320 MAXEVILLE	Local LCR	2 448 €		2 448 €
ASS. DU COLLECTIF DU QUARTIER DES AULNES Les Aulnes - Entrée 12 54320 MAXEVILLE	Salle Henri Kropacz		Photocopies	1 040 €
	Créneau Gym sénior à M.Marvingt salle polyvalente (1,5h hebdo)	1 040 €	MAD matériels pour manifestations : tables, bancs, podium, barbecue, friteuses, barrières, grilles- caddie	
MAXEVILLE INTERGENERATIONS 16, allée David	Salle Leclerc	4 896€	Photocopies	5 643 €

54320 MAXEVILLE	Salle du parc (2 boom enfants + 1 exposition + thés dansants + marché de Noël)	747 €	MAD matériels pour manifestations bancs, tables, écran, grilles caddie	
LES LYNX MAXEVILLOIS Complexe Léo Lagrange 11, rue de l'Orne 54320 MAXEVILLE	CS L.Lagrange gymnase (35h du lundi au samedi)	25 199 €	Photocopies, internet, tph, matériels informatiques	35 067 €
	Gymnase salle musculation (2h hebdo)	2 644 €	<u>Vide greniers Zénith et plateau de Haye</u>	
	Salle Imouzzer	gratuité	MAD de matériel Tables chaises, friteuse, , transports, électricité . Locations toilettes. Barrières etc Total Manifestations : 7 224€	
MAXEVILLE AÏKIDO DIFFUSION 11 rue Solvay 54320 MAXEVILLE	CS M.Marvingt salle polyvalente 4h hebdo	3 328 €		3 328 €
SECOURS CATHOLIQUE 59, rue Isabey 54000 MAXEVILLE	LCR Batigère Bâtiment Balance	Tous les jeudis AP : 600 €	Paiement par ville de Maxéville charges + fluides : 830 €	1 430 €
ASS. POLONAISE STANISLAS LECKZINSKI 72 bis, route de Metz 54320 MAXEVILLE	Salle du parc 1fois/an	124 €		124 €
KARATE FORME Mairie de Maxéville 14 rue du 15/09/1944 54320 MAXEVILLE	CS M.Marvingt salle polyvalente 10h hebdo	8 320 €	Photocopies	8 320 €
STANISLAS MOTO CLUB 21, rue Henner 54000 NANCY	Terrain 2 pistes sur les carrières Solvay (propriétaire EPFL) 100 %		MAD matériel pour manifestations: tables, bancs, barrières. Don de coupes pour concours	24 €
Centre Lorrain d'Entraînement et de Formation au Tennis et Métiers du Sport 9, rue Paul Langevin 54320 MAXEVILLE	CS M.Marvingt (16h hebdo)	14 806€	Photocopies Prêt matériel (bancs - tables - grilles caddie - barrières - sono)	29 754€
	CS L.Lagrange (23 hebdo)	14 948€		

LES AMIS DE LA RUE HENRY BRUN 705, rue Henry Brun 54320 MAXEVILLE	Club house Darnys	réunions	Photocopies + Prêt matériel pour manifestations	
LES AMIS DE NOTRE DAME DU BON REPOS 34, rue du Gal Leclerc 54320 MAXEVILLE			MAD matériel pour manifestation en juin (tables, bancs)	
LES AMIS DE THILOGNE 11, allée de l'Othain 54320 MAXEVILLE	Salle Imouzzer	3 fois/an	prêt complexe sportif Léo Lagrange (vide grenier 8h30- 18h00)	194€ 194 €
COMITE DES FETES DU C.L.B. CILM - 23, rue de la Meuse 54320 LAXOU	Salle Imouzzer	Gratuite pour réunions	MAD de matériels – total : 2 601€ - Fête de quartier (juin) Location de podium. Prêts sono, tables, bancs, barrières, extincteur, quartz, guirlandes électriques, talkie-walkies. MAD véhicule (kangoo) 1 jour et type master 1 jour	5 049 €
	Salle du parc	Gratuite 1 fois/an	- Fête du 14 juillet MAD podium, sono, tables, bancs, barrières, extincteur, quartz, guirlandes électriques, talkie-walkies. MAD véhicule (kangoo) 1 jour et type master 1 jour.	
	Mise à disposition d'un local garage rue de la Moselotte 100 %	2 448 €	- Fête du St-Nicolas (décembre) MAD tables, bancs, barrières, extincteur, guirlandes électriques, . MAD véhicule (kangoo) 1 jour	
MJC Siège social : Mairie de Maxéville - 14, rue du 15/09/1944 54320 MAXEVILLE et Locaux : 33 rue des Brasseries 54320 MAXEVILLE	Bâtiment Espace P.Jacobs (bureaux)	8 985€	photocopies + Matériels de bureaux + matériels informatique, téléphones, internet, affranchissement	168 741 €
	5 rue Blette 100%	2 448 €	MAD 1/2 poste secrétariat +	
	9 rue Blette 100 %	2 448 €	MAD 1 poste Directeur : 95 000 €	
	CS L.Lagrange : 1 bureau	2 448 €	divers matériel pour manifestation (sono, vidéoprojecteur, bancs,	

	Salle du parc	124 €	tables, barbecue, friteuses).	4 951 € matériel informatique, session TSE Paiement par ville de Maxéville charges + fluides	
	CS M.Marvingt (19 h30 hebdo + vacance)	17 185€			
	CS L.Lagrange (51h30 hebdo + stages vacances)	33 952€			
	Gymnase Vautrin (4h hebdo)	1 200€			
	Salle Imouzzet	Gratuite/ 1 fois /an			
MAX'JARDIN 16, rue de la Justice 54320 MAXEVILLE	Salle de la Justice pour réunions (2 fois mensuel)	Gratuité		3 249 €	
	Salle du parc pour réunions	249 € (ok)			
	Espace stockage sous-église	3 000€			
MAXEVILLE, UN NOUVEL ELAN 54320 MAXEVILLE	Salle de la Justice pour réunions	Gratuité			
QUEL QUE SOIT LE TEMPS	Bureau E.P. Jacobs	2 448 €	Photocopies + MAD de matériels de bureau et communication	2 448 €	
Amicale des retraités SOLVAY 18, rue de Thionville 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE	Salle de la Justice	1 fois par semaine	Paiement par ville de Maxéville charges + fluides		
RADIO GRAFFITI 7, rue de la Crusnes 54320 MAXEVILLE	Locaux	2 448€		2 448 €	
ARCADES 2, rue André Fruchard 54320 MAXEVILLE	Locaux rue de la Crusnes Locaux, 2 rue Fruchard Local technique aux ST Salle de réunion des associations (CMS)	7 344€ Gratuité 2 fois par semaine	Matériels informatiques et bureautique, communication, téléphone, internet, tous les fluides, fournitures de bureau Téléphonie/réseau : 4 568€	11 912€	
ALERION TENNIS PARC 1, avenue du Rhin 54320 MAXEVILLE	2 Courts de tennis - extérieur	2 448 €		2 448 €	

<p>AMNESIA 21 rue de la Mosellote 54520 LAXOU et 33, rue des Brasseries 54320 MAXEVILLE</p>	5 rue de la Crusnes	2 448 €		2 976 €
	Site des caves : mise à disposition de salle de réunions et d'un siège administratif			
	CS L.Lagrange salle de chorégraphie (30h)	528€		
<p>Les amis du monde</p>	Darnys – city stade	Gratuité de l'espace Gardien : 264€		1 264€
	Sarah Kane – 2 fois	1 000€		
<p>Institution JB Thierry 13, rue de la République 54320 MAXEVILLE</p>			Mise à disposition de matériels pour les manifestations (tables, bancs, grilles caddie, sono)	
<p>Matéria Prima 47, rue de la République 54000 NANCY</p>	TOTEM et DATCHA (Pavillon Colin)	58 752 €	Entretien des espaces intérieurs et extérieurs 6 120 €	136 884€
			Prêt de matériel pour manifestations	
	Utilisation de bâtiments autres sur le site	26 112 €	Prise en charge financière fluides et énergie 45 900 €	
<p>Donneurs de sang 14, rue du 15 septembre 1944 54320 MAXEVILLE</p>	Salle du parc	1/par an		
<p>Les Petits Débrouillards de Lorraine 54320 MAXEVILLE 33, rue des Brasseries 54320 MAXEVILLE</p>	Site des Caves – Espace Jacobs divers espaces	10 588 €	Téléphone (site des caves), internet, matériels de bureaux, prêts de matériels divers. Mise à disposition de matériels pour les manifestations.	321€
	MAD salles pour réunion, formation ou animations			
	MAD de deux bureaux - LCR Cadières (6120€)			
			Paiement par ville de Maxéville charges + fluides	10 909 €

			Photocopies		
Les Tigres	Léo Lagrange salle de musculaton 3h hebdo	1 900 €	Peinture de traçage	200 €	31 605€
	Stade Luzzi (37h hebdo)	20 175€	Entretien du terrain Luzzi : 9 330€		
Association sportive des Pompiers de Meurthe-et- Moselle 33 rue des Brasseries 54320 MAXEVILLE	1 bureau dans Pavillon directeurs site des caves + 1 espace de stockage dans grande Halle	2 448 €	MAD matériels informatiques, internet et téléphone + mobiliers de bureaux Paiement par ville de Maxéville charges + fluides		5 422 €
	CS L.Lagrange (4h30 semaine) et Salle du Parc	2 850€ 124 €			
Culture Libre festival Chill-up	Sarah Kane	1 000€	MAD Matériel (Barrières, friteuses, barbecues...)		1 000€
Elite Boxing Club 54	CS L.Lagrange (4h hebdo depuis septembre 2013)	1 267€			1 267€
SAFE – Tour Panoramique – 54320 Maxéville	CS M.Marvingt (3h hebdo)	2 776€			2 776€
Potager moderne – Espace P.Jacobs – 33 rue des Brasseries - Maxéville	Local	2 448€	MAD téléphone : 321€		2 769€
Confédération Générale du logement - 3 rue du Terroin - 54320 Maxéville	Mise à disposition locaux LCR	2 448 €			2 448 €

Le Conseil municipal prend acte.

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (P.L.I.E) DU GRAND NANCY ET DU LUNEVILLOIS
 - PROTOCOLE D'ACCORD TERRITORIAL PLURIANNUEL - PERIODE 2014 à 2018**

Rapporteur : Mireille GAZIN

Exposé des motifs :

La Maison de l'Emploi, en tant que structure juridique porteuse du P.L.I.E et ses partenaires signataires, proposent d'en prolonger l'action par le biais du renouvellement du protocole d'accord territorial à compter du 1er janvier 2014, et ce, pour une période de 5 ans.

Ce renouvellement fait référence au cadre national, régional et local défini par les textes suivants :

- l'article 16 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
- les articles L.5131-2, R 5131-3 et L.322-4-16-6 du Code du Travail,
- la circulaire DGEFP n° 99-40 du 21 décembre 1999 relative au développement des plans locaux pluriannuels pour l'emploi (P.L.I.E),

.../...

- la circulaire DGEFP n°2005/ 41 du 28 novembre 2005 relative aux ateliers et chantiers d'insertion,
- les instructions relatives aux modalités de financement de l'activité des PLIE au titre des programmes du Fonds Social Européen – Période 2014-2020 et tout texte y afférent,
- le relevé de décision du Comité de Pilotage du P.L.I.E du 7 juin 2013,
- le relevé de décision de l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy du 27 juin 2013,
- le Programme Opérationnel National (P.O.N) « Inclusion Emploi » du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020.

Les textes relatifs à la gestion des P.L.I.E imposent un renouvellement pour 5 ans (soit 2014 à 2018), les années suivantes pourront faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant.

Engagement :

Cet accord, validé par le Comité de Pilotage du P.L.I.E. et l'Assemblée Générale de la Maison de l'Emploi porteuse du P.L.I.E., est signé par les représentants de la Maison de l'Emploi, de l'Etat dans le département, des Intercommunalités du Lunévillois et du Grand Nancy adhérentes, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Les Communes du Grand Nancy y adhèrent par voie de délibération.

Ces partenaires s'unissent dans la volonté de mobiliser les fonds européens et d'intervenir, sur le territoire, en complémentarité des politiques publiques de l'emploi en faveur des publics les plus en difficulté sur le marché de l'emploi local.

Ce protocole d'accord soumis à l'approbation du Conseil Municipal est structuré sous forme de convention qui reprend, article par article, les différents points sur lesquels les partenaires signataires s'engagent.

Bilan qualitatif et quantitatif du précédent protocole 2008 – 2013 :

Eléments statistiques consolidés:

Nombre de parcours pris en charge : plus de 4 200 personnes sont passées par un parcours P.L.I.E, avec une progression de 24% par rapport au protocole précédent et 1 000 de plus que ce qui était prévu initialement.

Evolution des sorties positives : au total, 42 % des parcours engagés ont trouvé une issue positive (résultats conformes aux chiffres nationaux des P.L.I.E malgré la crise économique actuelle).

Les actions soutenues :

Le P.L.I.E soutient une cinquantaine d'actions d'insertion par an sur le territoire et gère 1 600 à 1 800 parcours d'insertion en simultané chaque année sur tout son territoire d'intervention.

L'action du P.L.I.E est structurée autour de 5 axes d'intervention représentant les 5 principales étapes logiques d'évolution d'un parcours d'accès à l'emploi durable :

Axe 1 : accompagnement transversal des publics sur le territoire : depuis 2 ans, le P.L.I.E a mis en place la fonction de « correspondant de parcours » dans les communes, sur 3 antennes du Lunévillois et 15 antennes dans les Communes du Grand Nancy, près de 500 personnes prises en charge et accompagnées dans la proximité en articulation avec les services des Communes ;

Axe 2 : Mobilisation et Orientation : des actions ponctuelles et adaptées aux besoins repérés sont mises en place sur les infra-territoires (quartiers, communes) pour aider les publics éloignés de l'emploi à travailler un projet professionnel et à le valider (ex : actions en direction des femmes- rythmes de vie – rythmes professionnels, actions de soutien ponctuel psy, diagnostic santé et recherche d'emploi...), pour 100 personnes ;

.../...

Axe 3 : Formation-qualification : afin d'aider les publics à se qualifier, en temps de crise économique, et à préparer leur insertion professionnelle (ex : « chèques formation » pour les personnes ne pouvant intégrer les programmations de formation de la Région, « actions collectives » de formation dans des domaines porteurs d'emploi) ; il est à noter que 80 % des personnes accompagnées dans le P.L.I.E ont un niveau de formation V ou Infra V (CAP ou inférieur).

Axe 4 : Insertion par l'Activité Economique (Chantiers d'insertion notamment) permettant de travailler la préparation à l'emploi classique : le P.L.I.E soutient les chantiers d'insertion du Grand Nancy et du Lunévillois, grâce auxquels plus de 600 personnes renouent avec l'emploi chaque année ;

Axe 5 : Placement à l'emploi : en fin de parcours, cet axe permet de travailler l'accès direct à l'emploi (par exemple, soutien à la filière des services à la personne, sécurisation des parcours des jeunes intérimaires, forums emploi et rencontres intercommunales, ateliers de recherche d'emploi...), des centaines de personnes concernées chaque année.

Sur la durée du protocole territorial précédent (2008 - 2013), le P.L.I.E a apporté, une enveloppe de 1,6 à 1,8 M€ par an sur son territoire d'intervention au bénéfice des structures d'insertion et des publics fragilisés sur le marché de l'emploi, en complémentarité des ressources financières notamment de l'Etat et des Collectivités.

Pour la nouvelle période 2014-2018, les partenaires du P.L.I.E. conviennent d'articuler leurs engagements autour d'un principe transverse et de 5 orientations stratégiques issues de l'évaluation partagée et partenariale menée au 1er semestre 2013 :

Un principe transverse :

- Préserver un dispositif évolutif et qualitatif, en capacité de s'adapter aux évolutions des politiques nationales et locales et aux futurs partenariats,

Cinq orientations stratégiques :

- Orientation n°1 : renforcer l'ingénierie partenariale de parcours pour favoriser la construction de parcours individualisés et dynamiques vers l'emploi et la qualification,
- Orientation n°2 : amplifier l'effet levier du P.L.I.E. en soutenant prioritairement des actions à forte valeur-ajoutée, adaptées aux besoins locaux,
- Orientation n°3 : apporter aux acteurs locaux une ingénierie au service du développement et de la professionnalisation de l'offre d'insertion,
- Orientation n°4 : contribuer à la mise en synergie des politiques d'insertion avec les stratégies de développement de l'emploi et d'animation économique,
- Orientation n°5 : dans la continuité de l'intégration du P.L.I.E à la Maison de l'Emploi en 2010, mettre en place une gouvernance du pilotage stratégique du dispositif intégrée à la Maison de l'Emploi et inscrire un principe de son évaluation continue.

Décision :

Après avis favorable de la commission Solidarité, Social, Santé, Emploi, il vous est proposé :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion au P.L.I.E. pour la période 2014-2018,
- D'engager les crédits relatifs, dans les mêmes conditions que sur la période passée, soit une adhésion annuelle de 0.05€ par habitant,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, son suppléant à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
 Arrondissement : NANCY
 Canton : POMPEY
 Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
 en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**MARCHE DE SERVICE à BONS DE COMMANDE - FOURNITURES DE REPAS ET DE GOÛTERS -
 LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28 relatif à la procédure adaptée (MAPA), l'article 30 et l'article 77,

Vu la délibération du 14 juin 2010 relative aux délégations du Maire de certaines affaires prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'Article L2122-21-1 qui dispose que lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Rapporteur : Corinne FEUILLATRE

Exposé des motifs :

Le marché de fournitures de repas comprenant les lots indiqués ci-dessous arrive à échéance en date du 31 août 2014 et il est donc nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle consultation.

Ce marché, prévu pour une durée de 1 année reconductible 2 fois, comprends les 2 lots suivants et prendra effet au 1^{er} septembre 2014 pour se terminer, au plus tard, le 31 août 2017 :

.../...

- lot n° 1 - repas :

Quantité MINI pour une année : 30.000 repas

Quantité MAXI pour une année : 50.000 repas

Le montant de la dépense est estimé à 498.000 € TTC pour 3 années

- lot n° 2 - goûters :

Quantité MINI pour une année : 25.000 goûters

Quantité MAXI pour une année : 40.000 goûters

Le montant de la dépense est estimé à 66.000 € TTC pour 3 années

Le montant total pour l'ensemble des lots est estimé à 564 000 € TTC pour 3 années.

Décision :

Après avis favorable de la commission des finances, du personnel, de l'administration générale, de la sécurité et du patrimoine, et au vu de la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel du marché, il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au(x) marché(s) à intervenir.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE MAXEVILLE ET LE THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE, LE CIRQUE GÔNES ET MATERIA PRIMA

Vu la délibération du 29 avril 2013 relative aux subventions aux associations qui contribuent au rayonnement maxévillois à l'échelle nationale,

Vu la délibération du 30 septembre 2013 relative aux perspectives et dynamique au cœur de l'agglomération d'évolution culturelle, urbaine et architecturale du Site des Anciennes Brasseries à Maxéville,

Vu la délibération du 30 septembre 2013 relative à la subvention exceptionnelle à la Compagnie Matéria Prima,

Vu la délibération du 3 février 2014 relative aux subventions aux associations dont celles intervenants dans le domaine des sports, de la culture et des loisirs

Rapporteur : Edwige FRANZETTI

Exposé des motifs :

Au sein du paysage culturel de l'agglomération, l'offre culturelle large et diversifiée présente sur le territoire de la Ville de Maxéville, transfigure le regard, jalonne les grands territoires et favorise le sentiment d'appartenance des habitants au-delà des simples périmètres administratifs.

.../...

Source d'enrichissement et d'accomplissement personnel, levier de développement économique et vecteur incontestable d'attractivité, cette offre culturelle contribue également puissamment à l'identité du territoire et reste source de fierté, d'émotion, de bonheur éphémère et irremplaçable pour les habitants. Elle révèle de surcroît grâce à la présence d'artistes, d'acteurs, d'œuvres, de lieux et de manifestations, l'enjeu majeur que joue l'Art dans la cité.

A ce titre, La Ville de Maxéville continue de soutenir et de s'engager auprès d'acteurs culturels qui de par leurs projets, activités, évènements et manifestations, contribuent à l'accès à tous à la culture, participent au dynamisme de la commune, améliorent le cadre de vie, et créent le lien social indispensable au vivre ensemble.

Ce partenariat sera tout particulièrement en 2014, initié ou renforcé entre la Ville de Maxéville et trois acteurs culturels majeurs :

- la Compagnie Matéria Prima *art factory*,
- le Cirque Gones,
- et le Théâtre de la Manufacture CDN Nancy Lorraine.

En ce qui concerne la **Compagnie Matéria Prima *art factory***, il s'agit de développer, de pérenniser et de renforcer la dynamique artistique du **T.O.T.E.M** (Territoire Organisé Temporairement en Espace Merveilleux), présent depuis 1999 sur le site des brasseries.

Cette dynamique s'inscrit pleinement et légitimement dans le projet d'évolution culturelle, urbaine et architecturale du site dont le coût prévisionnel a été estimé en 2013 à environ 9 M€ dans le cadre de l'étude diagnostic de vocation et de potentialité du site, conduite au titre de la thématique « Reconversion des friches urbaines » du cadre du Contrat de plan Etat Région 2007-2013.

Cette dynamique prendra les formes d'un espace de création transdisciplinaire et contemporaine, de résidences d'artistes et d'un lieu de diffusion et de prospection artistique contemporain, propres à en accroître le rayonnement local autant que national. Elle se doit d'associer pleinement les Villes de Maxéville et Nancy, la Région Lorraine, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et l'Etat-DRAC.

Présent également sur un quartier (site) des Brasseries, qui offre depuis plus de 10 ans dans le respect de son passé industriel, un foisonnement artistique et socio-éducatif ainsi que la présence d'activités économiques, le **Cirque Gones** et son **festival Michtô** (festival de la rue et des chapiteaux) contribuent grandement depuis 2006, à mettre en valeur la politique culturelle menée pour l'animation, l'appropriation et la structuration du site.

Il s'agit pour le cirque Gones de développer et de pérenniser un centre de formation et de productions des arts du cirque en région Lorraine, axé autour :

- d'un lieu de résidences et d'aide à la création d'un nouveau cirque,
- d'un lieu de vie et de promotion culturelle en cœur d'agglomération,
- et d'un festival du cirque et des arts de la rue Michtô, renouvelé.

Membre du réseau C.I.E.L (Cirques En Lorraine), le cirque Gones mobilise pleinement pour la réalisation de ce centre de formation et de production, les soutiens des Villes de Maxéville et Nancy, du Grand Nancy, de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de l'Etat-DRAC.

Enfin, dans le cadre de la 3^e édition du festival R.I.N.G (Rencontres Internationales Nouvelles Générations), et de sa saison 2014 - 2015, le **Théâtre de la Manufacture CDN Nancy Lorraine** propose de créer une nouvelle dynamique artistique sur le territoire de la Ville de Maxéville, tout en s'appuyant sur différents lieux de manifestations culturelles comme le T.O.T.E.M, la salle des fêtes la Bambouseraie et le parc de la mairie.

Avec ces rencontres, le Théâtre de la Manufacture CDN Nancy Lorraine a voulu être attentif à ce qui se fait de plus étonnant, de plus novateur, de plus secouant, voire de plus dérangeant sur les scènes nationales et internationales. Le festival R.I.N.G étant né d'un constat : un monde qui change, ce sont aussi des représentations de ce monde qui change. Dans le même temps, la sociologie des publics évolue et la technique qui irrigue dorénavant nos vies prend de plus en plus d'espace et de droit de cité sur la scène.

.../...

Décision :

Après avis favorable de la commission Loisirs, Culture, Sports, Fêtes, Animation, il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à poursuivre avec la Compagnie Matéria Prima *art factory*, le Cirque Gones et le Théâtre de la Manufacture CDN Nancy Lorraine, les échanges préalables et nécessaires à la définition des modalités de partenariat culturel à mettre en œuvre sur le territoire de la Ville de Maxéville.

**VOTE DU CONSEIL : A LA MAJORITE
07 Abstentions**

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : MAXEVILLE

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**VENTE DE L'UNITE FONCIERE BATIE APPARTENANT A LA VILLE DE MAXEVILLE
97 AVENUE DE METZ**

Rapporteur : Edwige FRANZETTI

Vu la demande formulée par Monsieur Brice KILIC en date du 22 novembre 2013

Vu l'avis de France Domaines n° 2014-357V0139 du 4 février 2014

Exposé des motifs :

L'immeuble communal 97 avenue de Metz était loué jusqu'au décès du locataire en novembre 2013.

Monsieur Brice KILIC, propriétaire voisin (AB 306) et utilisateur de bâtiments mitoyens (AB 305/349/350) propose à la Ville d'acquérir ce bien, ce qui lui permettrait une extension de son unité foncière et consécutivement de son activité de plâtrerie.

Le bien cadastré AB 351 est constitué d'une maison d'une surface habitable de 62,65 m² sur deux niveaux sise sur un terrain de 363 m².

Le prix de vente du bien défini consensuellement après négociation est de 85 000 € ; ce montant a été validé par France Domaines.

.../...

Décision :

Après avis favorable de la commission Environnement, Urbanisme, Déplacements, Cadre de vie, il vous est proposé :

- De céder l'unité foncière bâtie cadastrée AB 351 à Monsieur Brice KILIC, pour un montant hors droits et taxes de 85 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, son suppléant à signer toutes les pièces relatives à l'affaire.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabour.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND NANCY « AU CŒUR DES TERRITOIRES ».**

Le conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2013 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy « Au cœur des Territoires ».

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants : 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le vingt huit février 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le vingt huit février 2014.

Présents : M. BEGORRE (Maire), Mmes GAZIN, FRANZETTI, M. BONAMOUR, Mme LODOLO, MM.MAYEUR, MARCHAND (Adjoint), M. BERENGER, Mme SOUBRE, MM. STALDER, GARNAUD, Mme FEUILLATRE, MM. DEVOITINE, LAUBER, JACOB, MIRON, PIVEL, Mme HENRIET, M. CHOSEROT, Mmes BOCOUM, BELLUSSI.

Absents ayant donné procuration :

- Mme Isabelle SIMEON à Mme Anne LODOLO.
- Mme Gisèle VATRY à Mme Edwige FRANZETTI.
- Mr. Gérard LAURENT à Mr. André MARCHAND.
- Mme Danielle ROLAND à Mr. Michel BONAMOUR.
- Mr. Serge EL FOUNI à Mr. Jean-Paul GARNAUD.
- Mme Ghislaine SIMONIN à Mme Corinne FEUILLATRE.
- Mme Annie DELRIEU à Mr. Christophe CHOSEROT.

Absents excusés :

- Mme NOUR EL HOUDA Zabout.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Edwige FRANZETTI et Mme Martine BOCOUM ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elles ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND NANCY « DEVELOPPEMENT DURABLE ».**

Le conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2013 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy « Développement Durable ».